Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

Pour diffusion aux membres

Premier débrayage le 14 avril 2021
Questions / réponses et précisions (version du 2 avril 2021)

Pourquoi le 14 avril?

Nous avons déposé nos demandes à la partie patronale en octobre 2019. Nos représentants négocient depuis janvier 2020. Malgré des campagnes publicitaires locales et nationales sans précédent, des motions votées à l'unanimité à l'Assemblée nationale, l'appui médiatique à plusieurs de nos revendications et la mobilisation collective autour d'une gradation de moyens de pression et de visibilité, les résultats sont révoltants. Le gouvernement continue de renier ses engagements électoraux. Les membres du SEDR-CSQ se sont prononcés à 75,1 % pour la grève à l'occasion des assemblées générales en janvier 2021. Les 34 syndicats ont mandaté leur équipe de négociation afin d'étudier toutes les avenues exploratoires possibles afin d'en arriver à une entente. C'est la collision frontale, notamment au regard de la tâche. La partie patronale exige encore et toujours de décloisonner celle-ci et d'abolir le travail de nature personnelle. C'est un affront à notre expertise et à notre autonomie professionnelle. En ultime moyen de pression, nous devons à regret enclencher le débrayage si nous voulons des changements concrets pour la rentrée scolaire 2021-2022. Par ailleurs, en cas de déblocage de la négociation et d'une réelle perspective de règlement, rien ne nous empêche d'annuler l'avis de grève. **La décision appartient au gouvernement qui négocie**, faut-il le rappeler, **en fonction des cibles prioritaires établies en partie par les centres de services scolaires**.

Pourquoi un débrayage de 00 h 01 à 9 h 30?

Le Code du travail impose de déterminer une durée fixe de débrayage pour tous les salariés relevant d'une même unité d'accréditation. En d'autres termes, tout le personnel enseignant des Découvreurs, et celui des Navigateurs, doit être obligatoirement en grève au même moment. C'est pourquoi les avis de grève ont été envoyés le 31 mars en soirée afin de respecter les 7 jours francs imposés par la loi. Nous voulions éviter que des enseignantes ou des enseignants qui commencent très tôt doivent débuter, cesser, puis reprendre leur activité. Également, **nous souhaitions que ce premier débrayage ne pénalise pas les élèves pour une journée complète**. La plupart de ceux-ci manqueront environ une heure de cours ou de formation.

Quelle est la durée réelle de la grève?

Chacun des salariés sera en débrayage en fonction de l'heure à laquelle débute sa journée de travail en fonction de son horaire, et ce, jusqu'à 9 h 30. La coupure de traitement sera donc variable, mais de courte durée pour tous. Par ailleurs, en aucun cas, des lignes de piquetage ne seront tenues durant la période du couvre-feu. Pour les plus matinaux, cela se concrétisera sans doute en même temps que le début de l'horaire du service de garde. Des précisions additionnelles seront transmises aux délégués. Une version mise à jour du présent document sera également diffusée.

Lors d'un prochain débrayage, le moment de la journée sera-t-il le même?

Afin de tendre vers une équité en matière de durée, un prochain débrayage pourrait cibler la fin de l'après-midi. Les balises demeurent encore à déterminer.

J'ai du TNP ou je suis non requis, que se passe-t-il?

Si vous aviez du travail de nature personnelle prévu en début de journée le 14 avril, vous devriez informer votre direction par courriel, au moins 24 heures à l'avance, du moment où vous repositionnerez ce temps à votre horaire de travail. Si le 14 avril correspond à une journée où vous étiez déjà en congé sans traitement pour une partie de tâche, vous ne serez pas coupé une deuxième fois. Vous êtes déjà sans solde cette journée. Encore une fois, des précisions supplémentaires seront transmises ultérieurement.

Pourquoi ce type de grève?

À la suite d'assemblées générales tenues en octobre 2020 au sujet des perspectives en matière de moyens de perturbation et des alternatives au chapitre de la grève, une vaste majorité de syndicats ont obtenu de leurs membres le mandat d'effectuer des débrayages de courte durée. C'est une première pour le personnel enseignant. L'expérimentation de cette nouvelle approche permettra d'en apprécier les avantages et les inconvénients. Le cas échéant, si la conjoncture et les circonstances l'exigent, rien n'empêche d'exercer des demi-journées ou des journées complètes.

Les membres du comité exécutif seront-ils coupés?

Oui, comme ce fut le cas lors des journées de débrayage dans le passé, les membres du comité exécutif du SEDR-CSQ verront leur salaire coupé pour la durée de cette première grève.

Très cordiales salutations,

MARTIN HOGUE Président	SYLVIE PERREAULT Secrétaire-trésorière	ÉRIC COUTURE Vice-président Secteur des Navigateurs	Frédérik Renaud Vice-président SEDR-CSQ Secteur Découvreurs

(6 avril 2021)